

CONSEIL MUNICIPAL

24 MARS 2022

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 H 30 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Monsieur le Maire nomme Didier JEANNIN, Secrétaire de séance.

Monsieur Didier JEANNIN procède à l'appel nominal.

Monsieur le Maire informe que :

- Xavier FAURRE est absent et a donné pouvoir à Hélène LEFEBVRE,
- Agnès SCOT est absente et a donné pouvoir à Laurent TURQUER,
- Michel CANTAIS est absent et a donné pouvoir à Didier JEANNIN,
- Jean-Louis CREVEL est absent et a donné pouvoir à Joël BIGOT,
- Hervé GOUJON est absent et a donné pouvoir à Lucien LE COM,
- Dominique POUYER est absent et a donné pouvoir à Fernande DUVAL,
- Claire VISCART est absente et a donné pouvoir à Isabelle ALLAIN,
- Mikael BALLUAIS est absent et a donné pouvoir à Marilyn ANDRIEU,
- Nadia AMARZOUK est absente et a donné pouvoir à Marcel DURU,

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Février 2022 et demande s'il y a des observations.

Le Compte-rendu du 24 Février 2022 est adopté à l'unanimité (29 voix pour).

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande à tous d'avoir une pensée pour Bernadette ABISSET qui est décédée le jour de cette séance, ancienne directrice de l'école Maupassant. Le corps enseignant perd encore une autre personne car depuis quelques mois, Monsieur et Madame GANCEL et maintenant Madame ABISSET. Je contacterai dès demain Monsieur Abisset. C'est une lourde perte pour la commune.

Il est passé à l'ordre du jour.

I - BUDGET - FINANCES - FISCALITE - INTERCOMMUNALITE - EMPRUNTS

1 BUDGET VILLE : SUBVENTIONS 2022 AU CCAS DE PETIT-COURONNE

Laurent TURQUER :

« Cette subvention est accordée chaque année. Nous allons donc voter le montant qui est de 900 000 Euros pour l'année 2022 et en plus sur cette délibération il est prévu aussi une subvention de 20 000 Euros pour aider à financer l'achat d'un minibus au CCAS et une subvention d'équipement de 30 000 Euros pour aider à financer le remplacement de la chaudière du foyer de l'Eglise. »

La délibération relative au Budget Ville : Subvention 2022 au CCAS de Petit-Couronne est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

2 - BUDGET PRINCIPAL : REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2021 ET VOTE DU BUDGET 2022

Laurent TURQUER :

« Après deux années de fonctionnement en mode dégradé, le budget de l'année 2022 est un budget d'une année normale avec une complétude des services apportés à la population (pas d'abstention de travail par rapport aux effets du COVID).

La section de fonctionnement s'élève à 19 617 000 Euros avec la reprise du résultat anticipé de l'année 2021.

Les recettes réelles, elles, s'élèvent à 15 235 643 Euros.

Vous avez sur le tableau, la répartition des recettes :

- Le produit des services : 1 950 467 Euros,
- La participation de la Métropole : 6 759 034 Euros,
- La compensation de la taxe professionnelle : 1 467 745 Euros,
- Le fond de Péréquation entre collectivités : 90 800 Euros,
- Les impôts locaux et la compensation : 4 535 000 Euros,
- Les taxes et dotations diverses : 432 597 Euros.

Vous voyez les principaux postes concernés : la métropole, la compensation de la taxe professionnelle, les impôts locaux et compensations qui s'élèvent presque à 2 000 000 Euros.

La Métropole de Rouen est le principal financeur de la ville, suite au transfert de la taxe professionnelle et aux transferts successifs des compétences.

Le budget de la ville 2022 est construit avec une fiscalité à taux constant, on en reparlera tout à l'heure éventuellement. Ce qui évolue c'est la revalorisation des bases mais nous n'en sommes pas maître au niveau de la commune.

Les compensations de l'Etat ont évolué depuis 2021, suite à la suppression de ce que l'on appelle la taxe d'habitation.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 807 000 Euros.

Le premier poste de dépenses est « les frais de personnel » 8 092 000 Euros soit 54,6 % des dépenses réelles.

Les dépenses à caractère général (autres dépenses de la section de fonctionnement) : 4 383 820 Euros, elles intègrent une première année complète de l'exploitation de la piscine. L'ouverture pendant une année ne donne pas les mêmes dépenses qu'avec une ouverture de 6 mois. La Délégation du Service Public, les fluides, le marché des performances énergétiques, les charges à caractère général du budget de l'année 2022 en nette augmentation sont dû à la formation du personnel, les assurances, l'entretien des bâtiments et les fluides.

La subvention que nous allouons au CCAS passe à 900 000 Euros afin de poursuivre les actions de soutien à la population.

Le budget de subvention aux associations concerne une enveloppe globale de 280 400 Euros.

Le Conservatoire de Musique conserve sa participation de 540 000 Euros.

Les intérêts de la dette de la commune de Petit-Couronne s'élèvent à 50 000 Euros.

Les autres charges de gestion courante inclus la compensation de l'atténuation de produits dont la piscine et sont de 44 500 Euros. L'auto-financement dégagé est de 4 130 000 Euros c'est-à-dire ce qui nous reste après avoir payé nos charges, nos emprunts, les dettes d'emprunts, les intérêts, etc...

Pour rappel, vous avez le tableau pour ne pas vous abreuver de chiffres.

En investissement : la reprise anticipée des résultats de 1 453 533 Euros, les crédits reportés 782 000 et le résultat pour cette année affectée à l'investissement c'est-à-dire aux travaux dont je vais vous parler tout à l'heure. Comme l'investissement sort positif, nous n'avons pas besoin d'affecter des crédits de fonctionnement.

Je sais que ce n'est pas facile à comprendre.

L'investissement c'est par exemple : lorsque l'on construit un bâtiment.

Le fonctionnement c'est par exemple : lorsqu'on répare une vitre dans une classe.

Prélèvement sur fonctionnement 2022 : 4 130 000 Euros, les amortissements : 295 000 Euros et l'excédent 2021 de la section investissement qui s'élève à 1 453 533 Euros.

Les ressources externes : l'emprunt pour la rénovation Boudehen 1 000 000 Euros, le remboursement de TVA 200 500 Euros, le prêt de la Métropole 81 929 Euros, les cessions de bien : 239 000 Euros, les subventions ... ce qui fait un total de 8 880 000 Euros.

Les dépenses, sections travaux, le montant total est de 7 333 733 Euros, le solde à régler pour la piscine municipale est de 405 008 Euros, la rénovation de Boudehen de 3 500 000 Euros, le solde à engager pour le poste de police et la chaumière de 165 000 Euros, les travaux d'accessibilité pour permettre aux personnes handicapées d'accéder aux bâtiments 50 000 Euros, la participation des travaux rue Pierre Corneille qui reste à notre charge 100 000 Euros, les gros entretiens des bâtiments 865 400 Euros, l'équipement des services 748 325 euros et les rénovations à venir (école Louise Michel et la cuisine centrale) 1 500 000 Euros.

L'encours de la dette est de 3 315 382 euros et le dernier emprunt de 2 500 000 a été réalisé en 2020 pour financer les travaux de la piscine.

La dette par Petit-Couronnais est de 382 Euros, alors que la moyenne de la state est de 828 Euros.

Un emprunt de 1 000 000 Euros est inscrit au budget 2022 pour la rénovation du gymnase Boudehen.

Le budget total est donc de 28 497 000 Euros. Pour 100 Euros de dépenses, les répartitions sont : 33.90 € pour l'éducation et la jeunesse, 16.40 € pour la culture et l'animation, 14.50 € pour le sport et la piscine, 9.90 € pour les espaces verts, pour la citoyenneté (l'état-civil, la police, l'hebdo, le développement durable, etc...) 16.40 €, et pour le social 8.90 € (sachant que le social a son propre budget c'est ce qu'on appelle le CCAS). »

Monsieur le Maire :

« Je vais répéter ce qu'a dit Laurent TURQUER en disant de nouveau qu'il n'y aura pas d'augmentation à Petit-Couronne. Les bases nationales augmenteront, les habitants verront donc une augmentation mais qui ne sera pas due à Petit-Couronne. De même nous avons fait le choix de ne pas augmenter certains tarifs (cantines, tout ce qui est lié à la jeunesse, le social) bien que notre budget souffre horriblement depuis quelques semaines dû à la conjoncture internationale. Un budget contraint malgré l'augmentation des fluides qui commence à nous inquiéter. Pour une municipalité comme nous cela peut représenter 300 à 400 000 Euros supplémentaires. Il y aura également l'augmentation du salaire (point d'indice) des employés puisque le Président actuel ouvre le carnet de chèque et au niveau municipal ce coût n'était pas prévu. Nous sommes sur une base d'augmentation de 5 à 600 000 Euros peut être, les Elus auront des choix à faire avant la fin de l'année.

Malgré cela des gros chantiers comme l'a rappelé Laurent TURQUER, tel que Boudehen, le Poste de Police Municipale, la scène du Théâtre de Verdure, la salle du Conseil Municipal, une étude sur l'école Louise Michel, la Cuisine Centrale, la Rue Pierre Corneille et l'accessibilité aussi qui est important, les demandes de services aussi pour améliorer la demande de la population.

La dette de Petit-Couronne, comme l'a rappelé Laurent TURQUER, reste à la moitié de la moyenne des villes de notre strate. »

La délibération relative au Budget Principal est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

3 - CONVENTION FONDS DE CONCOURS POUR LA REQUALIFICATION DES RUES DU GENERAL LECLERC ET PIERRE CORNEILLE ET DES IMPASSES BERTHET ET AGLAE DROUARD

Laurent TURQUER :

« La requalification des Rues du Général Leclerc et Pierre Corneille et des Impasses Berthet et Aglaée Drouard figure dans la liste des opérations de la Métropole au titre de l'année 2022 pour un montant estimé de 800 000 Euros HT de travaux.

Certains travaux avec des matériaux qualitatifs, des choix spécifiques d'éclairage public, certains mobiliers urbains de sécurité nécessitent une participation financière de la ville parce que nous avons choisis des matériaux de meilleures qualités par rapport à la norme qu'on voulait nous imposer. Le montant de la participation est arrêté forfaitairement à 100 000 Euros sur un total de travaux d'un montant de 800 000 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette délibération. »

Monsieur le Maire :

« J'en profite car je n'en ai pas parlé tout à l'heure, la réfection de la Rue Général Leclerc dans la suite de la Rue Pierre Corneille, qui a pris du retard, je ne vais pas revenir dessus, nous allons en profiter pour requalifier un petit peu, le parking près de l'église, ce que l'on appelle la propriété Morainville (maison qui est fermée depuis très longtemps avec un terrain). Nous allons requalifier cela pour mettre des parkings car le quartier en manque et redonner, en même temps, un petit look paysagé naturel. »

La délibération relative à la Convention fonds de concours pour la requalification des rues du Général Leclerc et Pierre Corneille et des impasses Berthet et Aglaée Drouard est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2022

Laurent TURQUER :

« Les taux d'imposition sont identiques à ceux de 2021. La revalorisation annuelle des bases s'effectue par les services de l'Etat. Elle sera de plus de 3.4 %. La ville ne souhaite pas les augmenter mais c'est l'Etat qui va augmenter les bases. »

La délibération relative au vote des taux d'imposition communaux 2022 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

II - ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES

5 - CREATION DE 25 EMPLOIS NON PERMANENTS D'ADJOINTS TECHNIQUES ET D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS A TEMPS COMPLET LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE SUR LA PERIODE ESTIVALE DU 4 JUILLET AU 27 AOUT 2022

Monsieur le Maire :

« C'est ce que l'on appelle les emplois d'été durant la période de Juillet et Août. »

La délibération relative à la création de 25 emplois non permanents d'Adjointes Techniques et d'Adjointes Administratifs à temps complet liés à un accroissement saisonnier d'activité sur la période estivale du 4 Juillet au 27 Août 2022 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

6 - PLAN DE FORMATION (PDF) 2022

Monsieur le Maire :

« Le Plan de formation pour le personnel a été mis à mal à cause du COVID, l'enveloppe allouée est de 60 000 Euros (augmentation conséquente depuis un petit moment). Les Collectivités peuvent prendre des apprentis maintenant (l'apprentissage est fondamental), en France, on compte cette année 700 000 apprentis alors qu'il y en avait 300 000 l'année d'avant. L'apprentissage est important car il débouche généralement sur de l'emploi. Nous avons 3 apprentis pour la ville. »

La délibération relative au Plan De formation est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

III - EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE

7 - SUBVENTIONS COOPERATIVES SCOLAIRES : ANNEE 2021/2022

Marcel DURU :

« Comme les années précédentes, il est prévu de donner à chaque coopérative scolaire une somme de 320 Euros, et une subvention au Collège Pasteur de 2 300 Euros. Cette somme est exactement la même somme que celle qui est accordée pour les écoles primaires dans le cadre de leurs projets pédagogiques. L'utilisation pour le Collège Pasteur de cette somme de 2 300 Euros est un travail sur le devoir de mémoire ainsi qu'un travail sur les relations filles garçons à l'intérieur du Collège. »

La délibération relative au subventions coopératives scolaires année 2021/2022 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

8 - BUDGET VILLE : APUREMENT DE LA REGIE DES ACTIVITES SCOLAIRES

Marcel DURU :

« La législation comptable des collectivités locales ne permet pas d'émettre des titres pour des montants inférieurs à 15 Euros. C'est pourquoi les factures de moins de 15 Euros ne peuvent pas être mises en impayées, ni relancées par la Trésorerie de Grand-Couronne.

Ces factures restent acquittables sur la régie des Activités Scolaires, elles sont reportées automatiquement d'une année sur l'autre sur les factures suivantes avec la mention « impayés ».

Lorsque les familles déménagent, que les enfants ne fréquentent plus les dispositifs, ou les personnes sont inconnues, il n'y a donc plus de relances puisqu'il n'y a plus de factures.

Pour le 2^{ème} cas, 36 familles avec un reste de sommes à payer pour un total de 611.50 Euros.

Certaines factures restent dues et ne peuvent être relancées, soit elles sont trop anciennes, soit nous n'avons pas les coordonnées pour l'envoi des factures, soit les montants de créances sont moins élevés que le montant des frais de relance, les cas particuliers, les demandeurs d'asile, des gens du voyage, etc...

Il est donc demandé au Conseil Municipal l'annulation des factures de 2016 à 2020. Cela concerne 38 familles pour un montant total de 265.15 Euros.

La décision d'annulation des factures relève de la compétence de l'assemblée délibérante. »

Monsieur le Maire :

« Je tiens à signaler que ce montant n'est pas très élevé par rapport à d'autres années ; cela est dû à la rigueur de la gestion. »

La délibération relative au Budget Ville, apurement de la régie des activités scolaires est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

IV - CADRE DE VIE/DEVELOPPEMENT DURABLE/RISQUES MAJEURS

9 - BILAN ANNUEL ACCESSIBILITE 2021

Marilyn ANDRIEU :

« Je vous fais un bilan sur la situation de l'accessibilité au niveau de la commune. Pour rappel la loi de Février 2005 faisait obligation aux Collectivités de mettre en accessibilité tous les axes et bâtiments au sein de sa commune de façon à faciliter la circulation des personnes en situation de handicap, mais il n'y a pas que ces personnes, il y a aussi les personnes âgées, les mamans avec poussettes sont aussi confrontées à ce souci d'accessibilité.

Le diagnostic a donc été fait en 2011 et un certain nombre de points ont été estimés pour des réhabilitations.

Nous avons quelques points noirs qu'il fallait vite mettre en conformité. Pour faire fonctionner ce dispositif, une commission communale se réunit une fois par an, composée d'élus, de représentants d'associations de personnes en situation de handicap et de représentants d'usagers.

Suite aux constats qui ont été faits, nous avons dû mettre en place un certain nombre de travaux sur lesquels nous ne sommes pas uniquement « responsables ». Il y a tout l'accès voiries de la commune qui est du ressort de la Métropole avec laquelle nous avons des échanges pour pointer un certain nombre de choses. Sur notre Collectivité nous avons un peu plus de 34 km de voirie et ce que l'on peut constater c'est que l'ensemble des grands axes et carrefours ont été équipés de trottoirs surbaissés de zones podotactiles, de feux tricolores de façon à sécuriser un maximum la circulation. Ensuite, nous avons sur notre territoire, 36 places de stationnement PMR qui sont réparties sur la Collectivité.

Nous avons également au niveau des transports en commun, deux lignes de bus qui passent (le 6 et le 27). Le 6 est complètement accessible mais la ligne 27 n'y est pas complètement. Elle n'est accessible qu'aux points communs avec la ligne 6. Il y a donc toujours des transformations à faire.

Au niveau de la ville, nous sommes équipés de mini-bus pour pouvoir déplacer les personnes âgées de la RPA.

Nous avons sur notre territoire des établissements recevant du public (11 établissements). Actuellement, 6 établissements sont accessibles pour lesquels les travaux ont été fait : le Château des Tourelles, le Centre de Loisirs, l'école maternelle Flaubert, la piscine, l'église, les tennis couverts). Des gros projets sont en cours dans le cadre des réhabilitations évoquées tout à l'heure dans le cadre du budget, entre autres la salle Boudehen et le groupe scolaire Louise Michel. L'accessibilité sera prise en compte dans le cadre de la réhabilitation.

D'autres pistes sont en cours, stade Ostermeyer des travaux sont aussi prévus pour rendre accessible la salle, et des travaux complémentaires vont être fait sur la Mairie et le CRD.

En parallèle, les établissements ont été équipés d'une nouvelle signalétique.

Beaucoup de choses ont été mises en place, entre autres dans les établissements scolaires, pour la visibilité des marches et contre marches, étiquetage des sanitaires et dans tous les circuits des écoles, et autres bâtiments.

Nous avons aussi des installations ouvertes au public en extérieur qui sont également accessibles maintenant (les jardins aquatiques, le parc des tourelles, le terrain de pétanque Leforestier, le stade Leforestier et les tribunes qui sont rendues accessibles

pour les personnes rencontrant des difficultés de motricité et d'autres vont venir, tels que le cimetière, le stade Ragot et le stade Bihorel (qui restent en travaux à faire). L'accessibilité est un travail de longue haleine et nous avons toujours des choses à améliorer.

Il faut savoir que sur l'ensemble de ce diagnostic qui a été fait sur les 2 ans d'accessibilité donc depuis l'année 2016, cela représente un budget d'1 225 276 euros, ce qui est très conséquent au niveau des équipements qui sont à mettre aux normes.

Sur la commune, nous avons également des bailleurs sociaux et privés. Nous avons 2 256 logements sur la commune. Sur ces logements, au niveau du parc public nous avons 137 logements qui sont en accessibilité et 74 logements en accessibilité en parc privé.

Ce rapport va être transmis au Département puisque nous avons des comptes à rendre régulièrement et ce rapport en fait partie. »

La délibération relative au bilan annuel d'accessibilité 2021 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

10 - SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME

Monsieur le Maire :

« C'est un contrat pour lutter contre la pollution des mégots. La mission d'ALCOME est de réduire la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public avec un objectif de diminution de 40 % d'ici 6 ans. On sait tous que les mégots de cigarettes sont un fléau, l'éco-organisme accompagnera les Collectivités pour la mise à disposition de dispositif de collecte, distribution de cendrier de poche, élaboration de support de sensibilisation à l'impact sur l'environnement, récupération et traitement des déchets, versement d'une aide financière à la collectivité de 1.08€ par habitant/an et nettoyage de mégots dans l'espace public.

Il est nécessaire de contractualiser l'adhésion de la commune à l'éco-organisme.

C'est intéressant car dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants (CME) c'est une de leurs préoccupations, cela permettra d'effectuer un travail conjoint (parents fumant devant l'école, etc.). La communication va permettre de sensibiliser les gens. »

La délibération relative à la signature d'un contrat avec l'Eco-Organisme ALCOME est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

11 - SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX PRESCRITS PAR LE PPRT (PLAN DE PROTECTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES)

Lucien LE COM :

« Cela concerne les PPRT. Les PPRT sont le Plan de Prévention des Risques Technologiques. C'est un sujet important et qui a été vu en Commission récemment. J'ai voulu faire un condensé de ce que sont les PPRT actuels et de parler de leur champ d'application. Cela concerne les entreprises DRPC (stockage d'hydrocarbures) et BUTAGAZ. BUTAGAZ n'impacte pas beaucoup la ville de Petit-Couronne. L'impact

concerne la voie navigable, le Boulevard Maritime et surtout la ville du Val de la Haye. En ce qui nous concerne, la ville de Petit-Couronne est percutée par le dépôt de DRPC qui sont des industriels et des établissements classés « SEVESO seuil Haut ».

Les études techniques relatives aux risques par l'Inspection des installations classées (la DREAL) ont sélectionné les phénomènes dangereux pertinents pour notre PPRT, ainsi que les zonages d'exposition aux effets thermiques, de surpression ou toxiques pouvant être générés en cas d'accident qui ont été définis.

A noter, que les aléas ont été profondément modifiés entre 2010 et 2016, par une réduction significative des risques à la source en raison de la fermeture de la raffinerie.

Les répercussions sur la ville, c'est DRPC qui génère les impacts sur Petit-Couronne par des effets thermiques et de surpression. La localisation de la zone située sous l'effet des risques se situe globalement dans le quartier du Buquet - Bel Air. Le zonage qui est fait peut amener des contraintes de construction.

Le PPRT approuvé vaut servitude d'utilité publique et s'applique en matière de construction le cas échéant, ce qui a été le cas récemment. Les travaux sont prévus afin de réduire la vulnérabilité des logements identifiés dans la zone considérée. Ont été retenus, exclusivement, des renforcements de vitrages de bâtis et des fenêtres. La commission a pu être amenée à demander la démolition de sas.

Le coût des travaux obligatoires (prescrits) est limité à 10 % de la valeur vénale des biens sans que celui-ci n'excède 20 000 Euros pour un logement. Ces financements sont garantis dès lors que les travaux sont réalisés dans les 8 ans suivant l'approbation.

Avec le COVID les travaux n'ont pas pu se faire. La participation : cela ne coutera rien aux habitants. La participation de l'Etat et de 40 % de crédit d'impôts, les industriels de 25 % de contribution DRPC, 25 % de contribution Région, Département, Métropole. Reste donc à charge de l'habitant 10 %. Ces 10 % sont pris en charge en parité par DRPC et la ville de Petit-Couronne. Ce sera donc le budget de la ville qui va se charger d'indemniser les habitants.

Le pilotage des travaux est effectué par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) qui réunit régulièrement un comité technique qui est chargé d'approuver les travaux et d'accepter les financements.

Les financements actuellement pour l'ensemble des logements qui ont été examinés se situent plutôt entre 18 000 et 20 000 Euros. Cela représente par habitation un engagement assez conséquent.

Pour 215 logements, du bailleur social Habitat 76, qui étaient touchés par la mesure, les travaux ont été intégrés aux travaux de rénovation prévus. Ceux-ci sont terminés, ils ont été effectués à l'occasion d'une remise en état des logements et d'une rénovation.

Les 41 logements de particuliers qui restent font l'objet d'un suivi par un comité technique. Le premier comité technique s'est tenu le 1^{er} février dernier auquel nous avons participé, bien entendu. Le bilan, intéressant pour les élus, chiffres sur le bilan fourni, 23 visites réalisées, 18 diagnostics réalisés, diagnostics transmis à la DDTM : 18, diagnostics présentés au COTECH : 18, diagnostics envoyés aux propriétaires : 9. Une habitation ne nécessite pas de travaux.

L'avenant qui nous est proposé ce soir a pour objet d'ajouter les sociétés civiles immobilières (SCI) aux bénéficiaires du financement du présent PPRT qui en étaient initialement exclues. Cet ajout fait suite à la loi modifiée le 22 août 2021 qui intègre maintenant les SCI.

Le projet est accessible via le site de la DREAL sur internet. »

La délibération relative à la signature de l'avenant n°2 à la Convention de financement pour les travaux prescrits par le PPRT (Plan de Protection des Risques Technologiques est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

V - PROXIMITE - ANIMATION DE LA VILLE - CULTURE

12 - CHARTE ET TARIFS DE LA FOIRE A TOUT

Hélène LEFEBVRE :

« La ville organise traditionnellement sa foire à tout le dimanche de l'archifête. Cette année ce sera le dimanche 19 Juin 2022 (2nd tour des Elections Législatives). En légère baisse de fréquentation depuis quelques années, nous avons souhaité la redynamiser en revoyant, son implantation mais aussi son organisation et ses tarifs.

Ainsi le nombre de mètres linéaires qu'il sera possible d'acheter sera revu à la baisse ainsi que les tarifs des habitants extérieurs à la commune. Un mètre sera également offert aux familles qui s'inscrivent et participent avec leurs enfants.

Pour information, le tarif pour les Petit-Couronnais est à 4 Euros le mètre et le tarif pour les habitants extérieurs de la commune sera à 5 Euros le mètre.

La charte ainsi que les tarifs seront affichés dans les locaux des Tourelles et remis aux participants lors de l'inscription. »

La délibération relative à la charte et tarifs de la Foire à Tout est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

13 - REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Hélène LEFEBVRE :

« La Médiathèque de Petit-Couronne touche environ 10 % de la population de la ville. En légère baisse de fréquentation, nous avons souhaité redynamiser son activité par la mise en œuvre, entre autres, d'un portail documentaire et culturel qui la rend plus visible et plus attractive.

La médiathèque propose ainsi aux usagers un catalogue en ligne, de nouveaux services personnalisés ainsi que de nouvelles ressources numériques.

Le portail documentaire constitue un élément clef du projet de service de la Médiathèque, tourné vers les familles avec de jeunes enfants, l'accompagnement éducatif et culturel des enfants et la fidélisation des adultes.

Le portail est également l'occasion de formaliser et de valider le Règlement Intérieur de la médiathèque.

Celui-ci définit les modalités de fonctionnement et d'emprunt. Il reprend également le vivre ensemble et les règles de sécurité.

Il sera affiché dans les locaux de la médiathèque et remis aux inscrits à leur demande. »

La délibération relative au Règlement Intérieur de la médiathèque est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

Monsieur le Maire :

« L'ordre du jour est épuisé mais j'ai un courrier à vous lire et une déclaration à vous faire.

J'ai reçu hier un courrier en recommandé avec accusé de réception que je vais vous lire. Il est adressé par GAZELEY (aménageur pour les lots 3/4/5/6 du site de l'ancienne raffinerie)

Monsieur le Maire,

Vous avez accordé le 17 Novembre 2020 un arrêté municipal accordant le permis de construire pour la construction d'un bâtiment logistique d'une surface de plancher de 160 961 m² situé sur un terrain sis à Petit Couronne, parcelle AMO100. (Entre nous c'était la parcelle qui était destinée à AMAZON).

Agissant pour le compte de la société GAZELEY MAGENTA 26 SARL, je vous informe que je souhaite demander le retrait de ce permis de construire qui a été autorisé. Le projet de construction visé ne sera finalement pas réalisé.

A titre d'information, je me rapproche en parallèle auprès du Préfet de la Seine Maritime pour l'informer de ma demande de retrait de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale qui a été délivré le 4 Novembre 2020.

Voilà, en 2 mots AMAZON c'est fini. Je vous avouerai que c'est une très grosse déception pour moi, pour l'équipe entière. Equipe que je tiens d'ailleurs à remercier pour son soutien loyal et total depuis le début. Tout le monde a œuvré dans le même sens pour que cette grande enseigne vienne à Petit-Couronne pour amener des emplois. Je remercie tous les Petit-Couronnais aussi puisque je n'ai jamais croisé personne qui était anti-Amazon et même si on peut ne pas être d'accord sur certains aspects mais au moins l'emploi sur Petit-Couronne est primordial.

Une telle société, est, comme on en parlait tout à l'heure pour le budget contraint, moins de recettes, moins d'emplois. C'est important. C'est pour cela que je vous parle d'une manière grave, parce que je ne vous cache pas que je me suis entretenu, ce jour, avec le Préfet. A cette heure, je n'ai pas toutes les responsabilités de tout le monde, mais je les aurai un jour, puisqu'il y a diverses responsabilités. Ce que je veux dire quand même, c'est que mon sentiment ce soir, c'est que j'en veux à tous ceux qui se sont opposés ou qui s'opposent encore pour des raisons idéologiques ou philosophiques à ce projet. Je respecte ceux qui ont émis des remarques au niveau de la sécurité, d'ailleurs le Préfet avait pris le dossier en main et l'aspect sécurité en collaboration avec le SDIS avait été amélioré. De mémoire une somme de 8 000 000 Euros avait été mise sur la table pour améliorer la sécurité et qui pourtant correspondait aux critères demandés. Cela, je veux bien l'entendre. C'est une réalité lorsque l'on peut améliorer la sécurité, c'est toujours bien.

Par contre ce soir, j'en veux aux associations, notamment, les Amis de la Terre, qui ont déposé un recours gracieux puis un recours contentieux contre le permis de construire et contre l'autorisation environnementale validée par le Préfet.

Ce soir, j'en veux à tous ceux qui ont tout fait pour discréditer notre territoire pour lequel nous nous battons, je veux parler des médias (Médiapart ou le Poulpe). Ils mélangent tout, sèment le trouble en diffusant des mensonges, en parlant de pollution des terres (effectivement qui est une réalité mais qui est sous contrôle de la DREAL). Parce que pour tout vous dire, j'ai contacté la DREAL pour m'assurer que tout était sous contrôle depuis un moment et tous les Elus le savent, puisque j'ai communiqué tout ce que je savais sur le sujet. Médiapart et le Poulpe ont essayé de m'interviewer. Dans un premier temps, j'ai refusé mais vu qu'ils insistaient j'ai pris la

communication. Au bout de 2 questions, j'ai dit « ce n'est pas la peine de poursuivre au vu de vos 2 affirmations :

- la première étant « Monsieur le Maire cela ne vous dérange pas d'être le seul Maire de la Métropole à avoir signé pour » : ce qui est complètement faux, puisqu'il y a une trentaine de Maire qui ont signé pour
- deuxièmement : « Monsieur le Maire cela ne vous dérange pas qu'une société comme Amazon qui maltraite ses salariés et qui n'a pas de syndicat » : encore un mensonge car nous savons très bien qu'il y a des syndicats chez Amazon. Puisque pour la petite histoire, au début du COVID, la CGT de Brétigny sur Orge avait fait fermer le site pour des raisons de gels hydroalcoolique. Ils doivent confondre avec les Etats-Unis mais j'estime que lorsqu'on travaille à Médiapart on doit être capable de maîtriser ses sujets. C'est juste pour vous informer du manque de sérieux, alors que Médiapart, on en parle au niveau National.

Je vous partage tout cela pour que vous compreniez ma colère.

J'en veux ce soir aussi à tous ces bien-pensants qui nous disent tout ce que l'on doit boire, tout ce que l'on doit manger, tout ce que l'on doit acheter et comment on doit l'acheter.

Comme si les personnes n'avaient pas le droit, n'avaient plus de cerveau pour réfléchir. La terre tourne, nous n'achetons pas aujourd'hui comme nous achetions il y a 50 ans, comme il y a 20 ans.

Ce soir, j'en veux à tous ces économistes de pacotilles qui sortent des chiffres qui ne tiennent pas compte de l'écosystème du e-commerce.

Voici quelques chiffres : la part du marché du e-commerce est 14 % en France, il en reste 86 % pour les autres. C'est vrai que sur les 14 %, Amazon détient 50 %, Cdiscount 23 % et 20 % pour la Fnac.

Amazon fait travailler 15 000 artisans et commerçants qui vendent via Amazon.

Il y a 180 000 sites de vente en ligne en France contre 300 000 points de ventes de commerces de détail.

Lorsque j'étais enfant, nos parents achetaient à La Redoute ou aux 3 Suisses, c'était Amazon avant l'heure. La terre évolue, c'est le débat des grandes surfaces ou des robots si l'on veut supprimer tout cela aujourd'hui, je pense qu'il y aurait des gens dans la rue. Je veux dire que tous ces gens-là ils peuvent peut-être sabrer le champagne ce soir, ils dormiront certainement mieux que moi ce soir comme la nuit dernière certainement.

Nous avions un projet qui tenait la route, un projet sérieux qui était fait sur une friche industrielle. Je suis fier qu'au début de mon mandat j'ai participé à sauver 60 hectares de forêt au Madrillet (c'est de l'écologie et du comportement responsable). Par contre, réhabiliter une friche industrielle, je pense que cela ne devrait même pas soulever le débat. Quand c'est américain cela en soulève plus que d'autre.

Donc ce beau projet de réhabilitation industrielle était un vrai choix, les moralistes aveuglés par leurs convictions sont généralement des gens bien installés, j'en connais pas mal. Je voudrais que ces gens-là viennent dans mon bureau quand je reçois des personnes, ou sur le terrain pour rencontrer les habitants (je préfère fréquenter les vraies personnes que les salons Parisiens). Il faudrait qu'ils soient avec moi pour voir la détresse des gens (pour beaucoup, ils n'ont pas de qualifications et auraient été heureux d'avoir ce genre d'emploi).

Gardons espoir, effectivement il n'y a pas que Amazon, c'est un coup dur je ne vous le cache pas, mais mon équipe et moi-même nous continuerons à nous battre pour nos Petits Couronnais, je vous l'assure.

Je n'ai pas encore identifié toutes les responsabilités et toutes les causes de ce retrait. Elles sont diverses et lorsque l'on veut discréditer un projet, on peut le faire. Je vais me rapprocher des Ministères puisqu'au niveau du Ministère des Finances, Monsieur Bruno LEMAIRE, soutenait le projet, voyez même au plus haut niveau le projet était soutenu.

Ce soir, c'est avec tristesse que je vous annonce cette nouvelle qui remet en cause les recettes fiscales et les emplois. Tout le monde en profite en même temps puisque je ne l'avais communiqué à personne. Je tenais à ce que mes collègues Elus soient les premiers à en être informés.

On se battra, je le communique aux Petit-Couronnais, à tout le monde et à ceux qui nous regardent via Facebook aussi. Il y aura sans doute d'autres projets je ne vous le cache pas mais ce ne sera pas des projets qui amèneront autant d'emploi. »

Lucien LE COM :

« J'ai participé à une réunion sur ce projet à la Préfecture, on peut le dire aujourd'hui, ce qui m'a étonné presque à chaque fois, c'est la mauvaise foi de certains représentants d'entreprises, de structures, d'élus municipaux, une mauvaise foi évidente, mais sans vergogne, etc...

C'est ensuite le déni de certaines structures administratives, concernant en particulier les problèmes de lutte contre l'incendie, le texte ne suffisait pas. Il fallait en rajouter, en rajouter, en rajouter. Je pense que c'est tous ces éléments qui ont contribué à ce que ce projet capote. Nous avons vécu cela comme une expérience assez difficile devant toute cette mauvaise foi. »

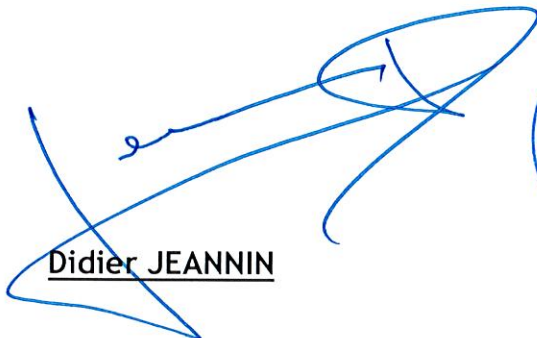
Monsieur le Maire :

« On se battra pour d'autres projets, de toute façon, nous ferons tout pour. Je ne suis pas rancunier, mais j'ai de la mémoire quand même et je tiens à savoir mais je ne saurais peut-être jamais, je me heurte à des tout puissants, mais ce n'est pas grave je ferai tout pour savoir pourquoi cela a capoté.

Voilà mesdames et messieurs, je vous souhaite une bonne soirée, et le Conseil Municipal est clos. »

La Séance est clôturée à 19H30.

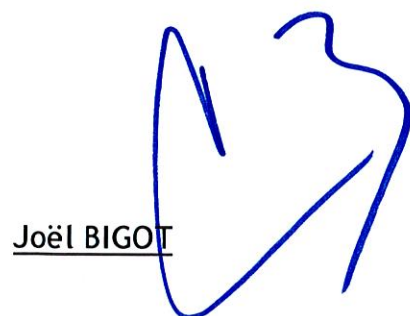
Le Secrétaire de Séance,



Didier JEANNIN



Le Maire,



Joël BIGOT